

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA TOURISME

NOTE SPORTIVE N°6

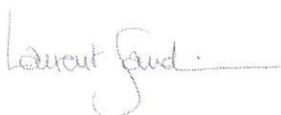
10 /06/2021

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

Modification de l'article 25.2 qui devient :

Si le poids moyen des pilotes d'une voiture est inférieur à 80 kg, un poids, dont le montant sera défini par le comité sportif, sera ajouté à l'éventuel poids BOP de la voiture.

Laurent Gaudin
Manager Général



Guy Clairay
Responsable Sportif



Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA



Josep Besoli
Président du Collège

